

**SÉANCE ORDINAIRE
13 OCTOBRE 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Val-des-Lacs, tenue au lieu ordinaire des délibérations le 13 octobre 2018, au 349, chemin Val-des-Lacs à Val-des-Lacs.

Sont présents et forment le quorum requis par l'article 147 C.M. :

Jean-Philippe Martin	maire
Jean-Pierre Lavoie	cons. au poste no: 1
Daniel Kempa	cons. au poste no: 2
Christiane Légaré	cons. au poste no: 3
Jacques Hébert	cons. au poste no :4
Ginette Lynch	cons. au poste no: 5
Denis Desautels	cons. au poste no: 6

Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière, directrice générale

Le maire exerce son droit de vote à moins de mention expresse à l'effet contraire de sa part.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 10 h par monsieur Jean-Philippe Martin, maire.

Mot de bienvenue du maire

Période de questions

Adoption de l'ordre du jour

CONSULTATION PUBLIQUE

RÈGLEMENT 367-18-10 (ZONAGE PAVILLON BÉLAIR)

294-10-2018

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour, il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour :

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 8 septembre 2018

1.2 Communication

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement 367-18-10 (zonage pavillon Bélaïr)

1.3.2 Règlement 430-18-01 (Code d'éthique et déontologie employés)

1.3.3 Règlement 449-18 (Relatif aux taux du droit de mutation)

1.3.4 Règlement 448-18 (Interdisant la circulation des véhicules lourds)

1.4 Affaires juridiques

1.5 Mise en commun d'équipement, d'infrastructures, de services ou d'activités

1.5.1 Appel de projet et demande d'aide financière

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

2.2 Rapport des salaires

2.3 États comparatifs

2.4 Congrès FQM 2018

2.5 Demande d'entente de paiement matricule 4115-72-8371

2.6 Entente de paiement – Dossiers en recouvrement

2.7 Inscription au Grand rassemblement pour les tout-petits

3. Ressources humaines

**SÉANCE ORDINAIRE
13 OCTOBRE 2018**

4. Ressources matérielles et immobilières

5. Sécurité publique

5.1 Subvention pour formation pompier 2019

5.1.1 Liste d'inscription

5.1.2 Validation des inscriptions

5.2 Embauche Yan Gauthier

6. Réseau routier, transport

6.1 Sable abrasif

6.2 Regroupement d'achat pour carburant et abat poussière

7. Gestion du territoire et du milieu

7.1 Demande de dérogation mineure

7.1.1 Demande du 365, chemin Charron

7.1.2 Demande du matricule 4017-66-4085

7.1.3 Demande du 1954, chemin du Lac-Quenouille

7.2 Demandes de PIIA

7.3 Régie intermunicipale des Trois-Lacs RITL

7.3.1 Procès-verbal du 24 septembre 2018

7.3.2 Dépôt du budget 2019

7.4 Sentiers Par monts et vals

8. Service à la collectivité

8.1 Bibliothèque

8.1.1 Rapport mensuel bibliothèque

8.2 Loisirs et culture

8.2.1 Halloween

8.2.2 Fête de Noël

8.2.3 Soirée reconnaissance des bénévoles

8.3 Patinoire – Entretien, location roulotte et toilette chauffée, surveillants

Période de questions

Levée de l'assemblée

1. Administration

1.1 Procès-verbaux

1.1.1 Procès-verbal du 8 septembre 2018

295-10-2018

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal du 8 septembre 2018.

1.2 Communication

Aucun sujet sous cette rubrique.

1.3 Règlements municipaux

1.3.1 Règlement 367-18-10 (Zonage pavillon Bélair)

296-10-2018

CONSIDÉRANT un projet de règlement 367-18-10 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 367-02 visant à :

- Permettre dans la zone publique P-1 l'usage de vente et service biens liés à l'alimentation ;
- Permettre dans la zone publique P-1 l'usage récréatif et culturel, et récréotouristiques hébergement et restauration.

**SÉANCE ORDINAIRE
13 OCTOBRE 2018**

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 11 août 2018 ;

CONSIDÉRANT la consultation publique en date du 13 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification a été apportée au premier projet de règlement ;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire trésorière lors de la présente assemblée ;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter le deuxième projet de règlement 367-18-10 modifiant le règlement de zonage numéro 367-02.

1.3 Règlements municipaux

1.3.2 Règlement 430-18-01 (Code d'éthique et déontologie employés)

297-10-2018

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 septembre 2018;

CONSIDÉRANT le résumé du règlement par la secrétaire trésorière lors de la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement établissant les règles du code d'éthique et de déontologie des employés numéro 430-18-01 modifiant le règlement numéro 430-16 et ses amendements.

1.3.3 Règlement 449-18 (Relatif aux taux du droit de mutation)

Avis de motion

Avis de motion est donné par monsieur Jacques Hébert conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère, qu'un projet de règlement numéro 449-18 soit déposé dans le but de fixer un taux supérieur à celui prévu pour toute tranche de base d'imposition qui excède 500 000 \$;

Une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec sur réception d'un projet déjà transmis aux membres du conseil en date des présences.

1.3.3 Règlement 449-18 (Relatif aux taux du droit de mutation)

298-10-2018

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 2 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières, une Municipalité peut, par règlement, fixer un taux supérieur à celui prévu à cet article et ce, pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$;

**SÉANCE ORDINAIRE
13 OCTOBRE 2018**

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter le premier projet de règlement 449-18 modifiant le taux du droit de mutation pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$.

1.3.4 Règlement 448-18 (Interdisant la circulation des véhicules lourds)

299-10-2018

CONSIDÉRANT l'avis de motion en date du 14 juillet 2018;

CONSIDÉRANT le paragraphe 5 de l'article 626 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation de tout véhicule routier dans les chemins qu'elle indique pourvu que cette prohibition soit indiquée par une signalisation appropriée;

CONSIDÉRANT QUE l'article 291 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) permet à la municipalité de restreindre ou d'interdire sur un chemin, dont elle est responsable de l'entretien, la circulation de tous ou de certains véhicules lourds;

CONSIDÉRANT QUE l'article 291.1 du Code de la Sécurité Routière (RLRQ, c. C-24.2) prévoit que la restriction ou l'interdiction de circuler prévue à l'article 291 peut être partiellement levée, par une signalisation appropriée, pour permettre de se rendre à un endroit où l'on ne peut accéder qu'en pénétrant dans la zone de circulation interdite afin d'y prendre ou d'y livrer un bien, d'y fournir un service, d'y exécuter un travail, d'y faire réparer le véhicule ou le conduire à son point d'attache;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules-outils sur les chemins Val-des-Lacs, Lac-Quenouille et Lac-de-l'Orignal, dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la sécurité des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, appuyé par monsieur Jacques Hébert, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter le premier projet de règlement 448-18 interdisant la circulation des véhicules lourds.

1.4 Affaires juridiques

Aucun sujet sous cette rubrique

1.5 Mise en commun d'équipement, d'infrastructures, de services ou d'activités

1.5.1 Appel de projet et demande d'aide financière

300-10-2018

CONSIDÉRANT le Lac-à-l'épaulé des élus de la MRC des Laurentides tenu le 30 mai 2018 à Val-David;

SÉANCE ORDINAIRE
13 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT que l'un des sujets était celui de la mise en commun d'équipements et d'infrastructures sportives et de loisirs afin d'augmenter l'offre et la qualité de vie des citoyens sur le territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une évaluation comptable objective et distincte des scénarios d'offres possibles pour le partage de ces infrastructures;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution 2018.06-7542, les membres du conseil de la MRC des Laurentides ont démontré leur intérêt quant à la réalisation d'une telle étude;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite octroyer le mandat à la MRC des Laurentides qui entreprendra les démarches requises à la réalisation d'une étude détaillant les différents scénarios possibles quant au partage des équipements, des infrastructures et des services municipaux;

QUE la municipalité demande à la MRC des Laurentides, par l'entremise de sa directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer et à signer, pour et au nom des municipalités et de la MRC des Laurentides, tout document requis au dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du programme Partage d'infrastructures sportives et de loisirs du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

QUE la municipalité autorise la MRC des Laurentides à procéder à une étude relative à la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal par un spécialiste externe et à effectuer, le cas échéant, un appel d'offres sur invitation ;

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à la MRC des Laurentides pour entreprendre les démarches requises à la réalisation d'une étude détaillant les différents scénarios possibles quant au partage des équipements, des infrastructures et des services municipaux.

2. Ressources financières

2.1 Rapport des dépenses

301-10-2018

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter l'émission des chèques n°9043 à n°9091, les chèques annulés n°8981, n°9084 et n°8842 pour les déboursés du mois de septembre 2018 au montant total de 117 764.21 \$

Les paiements par internet incluant les retraits directs du 1^{er} septembre 2018 au 30 septembre 2018 pour un montant de 40 589.44 \$

Pour un total de déboursés pour le mois de septembre 2018 de 158 353.65 \$.

**SÉANCE ORDINAIRE
13 OCTOBRE 2018**

2.2 Rapport des salaires

302-10-2018

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport des salaires du mois de septembre 2018 pour un montant net de 58 500.19 \$.

2.3 États comparatifs

Cette rubrique est reportée.

2.4 Congrès FQM 2018

303-10-2018

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité de ratifier les frais relatif au congrès de la FQM auquel le maire a assisté, pour un montant de 2 038.69 \$.

2.5 Demande d'entente de paiement matricule 4115-72-8371

304-10-2018

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité de permettre une entente de paiement pour le matricule 4115-72-8371 à raison de 350\$ par mois pour une période de 7 mois pour un montant total de 2 450\$, conditionnellement à ce que les taxes de l'année 2019 soient payées à terme.

2.6 Entente de paiement – Dossier en recouvrement

305-10-2018

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier l'entente de paiement adoptée en mai 2018 selon la résolution 160-05-2018;

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité :

De permettre une entente de paiement pour les matricules annexés aux présentes pour une période de 26 mois selon le tableau suivant, et qu'à ces montants s'ajoutent les taxes annuelles des années 2019 et 2020 et que ces dernières soient payées à terme selon les échéances, en y ajoutant les intérêts et pénalités, le cas échéant :

Date du paiement	Montant du paiement
30 novembre 2018	100 000 \$
1 ^{er} juin 2019	25 000 \$
1 ^{er} décembre 2019	25 000 \$
1 ^{er} juin 2020	25 000 \$
1 ^{er} décembre 2020	Solde des taxes dues

**SÉANCE ORDINAIRE
13 OCTOBRE 2018**

D'abroger la résolution 160-05-2018;

D'autoriser madame Stéphanie Russell, directrice générale, à signer l'entente annexée aux présentes.

2.7 Inscription au Grand rassemblement pour les tout-petits

306-10-2018

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité de permettre l'inscription de madame Ginette Lynch, conseillère à l'événement le Grand rassemblement pour les tout-petits, ayant lieu les 20 et 21 novembre 2018 pour un montant maximal de 1 000 \$.

3. Ressources humaines

Aucun sujet sous cette rubrique.

4. Ressources matérielles et immobilières

Aucun sujet sous cette rubrique.

5. Sécurité publique

5.1.1 Subvention pour formation pompier 2019

307-10-2018

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

SÉANCE ORDINAIRE
13 OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Lacs prévoit la formation de 5 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à la majorité, monsieur Jacques Hébert étant dissident, de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des 5 pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Laurentides.

5. Sécurité publique
5.1.1 Subvention pour formation pompier 2019

308-10-2018

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à la majorité, monsieur Jacques Hébert étant dissident, de permettre d'inscrire monsieur Yan Gauthier, pompier à temps partiel à la formation pompier 1 ainsi que la liste suivante :

Deux pompiers - formation auto sauvetage ;
Deux pompiers - formation matière dangereuse ;
Deux pompiers - formation opérateur de pompe ;
Deux pompiers - formation officier non urbain.

5. Sécurité publique
5.1.2 Validation des inscriptions

309-10-2018

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale à valider les noms des candidats pour chaque formation offerte dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au moins un mois avant l'inscription à la formation.

5. Sécurité publique
5.2 Embauche de monsieur Yan Gauthier

Cette rubrique est reportée.

6. Réseau routier, transport
6.1 Sable abrasif

310-10-2018

CONSIDÉRANT l'appel d'offre par invitation du 29 août 2018 relatif au sable pour une quantité de 3 000 tonnes métriques;

SÉANCE ORDINAIRE
13 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture d'une seule soumission le 14 septembre 2018 par madame Stéphanie Russell, directrice générale et madame Carole Lavoie, directrice des finances :

Excavation R.B. Gauthier inc 41 218.54 \$

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de l'entreprise Excavation R.B. Gauthier inc. pour un montant total de 41 218.54 \$ taxes incluses.

6. Réseau routier, transport

6.2 Regroupement d'achat pour carburant

311-10-2018

ATTENDU QUE la Municipalité Val-des-Lacs a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal : - permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel; - précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles; - précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité Val-des-Lacs désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

Il est proposé par madame Christiane Légaré conseillère, appuyé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

QUE la Municipalité Val-des-Lacs confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1er avril 2019 au le 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

QU' un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

**SÉANCE ORDINAIRE
13 OCTOBRE 2018**

QUE la Municipalité Val-des-Lacs confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

QUE la Municipalité Val-des-Lacs s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Municipalité Val-des-Lacs s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité Val-des-Lacs s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

**7. Gestion du territoire et du milieu
7.1 Demande de dérogation mineure
7.1.1 Demande du 365, chemin Charron**

Cette rubrique est reportée.

**7. Gestion du territoire et du milieu
7.1 Demande de dérogation mineure
7.1.2 Demande du matricule 4017-66-4085**

312-10-2018

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 24 septembre 2018 a été déposée par Martin Gauthier et qu'elle est accompagnée d'un plan de cadastre réalisé par Jacques Poulin ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2018-11 est à l'effet de permettre le lotissement d'un terrain avec une largeur mesurée sur la ligne de rue de 12.19 mètres alors que l'article 25 du Règlement 368-02 prescrit que la largeur minimale du terrain mesurée sur la ligne de rue doit être de 50 mètres dans la zone RR-4 où est situé la propriété ;

CONSIDÉRANT QUE permettre le lotissement d'un terrain avec une largeur mesurée sur la ligne de rue de 12.19 mètres constitue une réduction mineure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

SÉANCE ORDINAIRE
13 OCTOBRE 2018

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineure en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT QUE refuser le lotissement d'un terrain avec une largeur mesurée sur la ligne de rue de 12.19 mètres aurait pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de permettre le lotissement d'un terrain avec une largeur mesurée sur la ligne de rue de 12.19 mètres ;

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyée par monsieur Jacques Hébert, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter la demande.

7. Gestion du territoire et du milieu
7.1 Demande de dérogation mineure
7.1.3 Demande du 1954, chemin du Lac-Quenouille

313-10-2018

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure datée du 22 septembre 2018 a été déposée par Robert Couvrette et qu'elle est accompagnée d'un certificat de piquetage minute 4066 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure numéro DM 2018-12 est à l'effet de permettre la construction d'un mur de soutènement à 0 mètre de la ligne de rue alors que l'article 79 du Règlement 367-02 prescrit que les murets, les clôtures et les haies doivent être plantés à au moins 1.0 mètre de la ligne de rue ;

CONSIDÉRANT QUE permettre la construction d'un mur de soutènement à 0 mètre de la ligne de rue constitue une réduction majeure par rapport aux normes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une demande qui peut faire l'objet d'une dérogation mineur en vertu du Règlement sur les dérogations mineures 376-03 ;

CONSIDÉRANT QUE refuser de permettre la construction d'un mur de soutènement à 0 mètre de la ligne de rue ne semble pas avoir pour effet de créer un préjudice sérieux au propriétaire ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de refuser de permettre la construction d'un mur de soutènement à 0 mètre de la ligne de rue ;

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité de refuser la demande.

**SÉANCE ORDINAIRE
13 OCTOBRE 2018**

7.2 Demandes de PIIA

Aucun sujet sous cette rubrique.

7.3 Régie intermunicipale des Trois-Lacs RITL

7.3.1 Procès-verbal du 24 septembre 2018

314-10-2018

Il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyé par madame Christiane Légaré, conseillère et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt du procès-verbal du 24 septembre 2018 de la Régie intermunicipale des Trois-Lacs.

7.3 Régie intermunicipale des Trois-Lacs RITL

7.3.2 Dépôt du budget 2019

315-10-2018

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale des Trois-Lacs a adopté le 24 septembre 2018 ses prévisions budgétaires pour l'année 2019, lesquelles totalisent 2 274 058 \$;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires adoptées par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs doivent être adoptées par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction.

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyée par monsieur Denis Desautels, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2019 tel qu'adoptées par la Régie intermunicipale des Trois-Lacs le 24 septembre 2018 et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

7.4 Sentiers Par monts et vals

316-10-2018

Il est proposé par monsieur Jacques Hébert, conseiller, appuyé par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité de nommer madame Christiane Légaré, conseillère, à titre de représentante de la Municipalité au sein de l'organisme Par monts et vals.

317-10-2018

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyée par madame Christiane Légaré, conseillère, et résolu à l'unanimité, de déposer une demande auprès du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles afin d'officialiser les sentiers pédestres de l'organisme Par monts et vals situé sur le territoire de la Municipalité.

**SÉANCE ORDINAIRE
13 OCTOBRE 2018**

8. Service à la collectivité

8.1 Bibliothèque

8.1.1 Rapport mensuel bibliothèque

318-10-2018

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par madame Ginette Lynch, conseillère et résolu à l'unanimité de procéder au dépôt du rapport d'activité de la bibliothèque du mois de septembre 2018.

8.2 Loisirs et culture

8.2.1 Halloween

319-10-2018

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par monsieur Daniel Kempa, conseiller et résolu à l'unanimité permettre l'achat de friandises dans le cadre de la fête de l'Halloween pour un budget maximal de 300 \$.

8.2.2 Fête de Noël

320-10-2018

Il est proposé par madame Ginette Lynch, conseillère, appuyé par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de madame Geneviève Mercure pour l'organisation de la fête de Noël le 2 décembre prochain, pour un budget maximal de 4 000 \$ taxes en sus.

8.2.3 Soirée reconnaissance des bénévoles

321-10-2018

Il est proposé par monsieur Daniel Kempa, conseiller, appuyé par monsieur Jacques Hébert, conseiller et résolu à l'unanimité d'organiser une soirée afin de reconnaître les bénévoles ayant œuvrés au sein de la municipalité, le 14 décembre 2018 pour un budget maximal de 4 000 \$.

8.3 Patinoire – Entretien, location roulotte et toilette chauffée, surveillants

8.3.1 Entretien

322-10-2018

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par madame Ginette Lynch, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de madame Mélanie Michauville pour l'entretien de la patinoire saison 2018-2019 au montant de 4 800 \$ taxes incluses.

8.3.2 Location roulotte et toilette chauffée

323-10-2018

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par madame Ginette Lynch, conseillère, et résolu à l'unanimité, de procéder aux locations suivantes pour l'année 2018-2019 relative à la patinoire :

**SÉANCE ORDINAIRE
13 OCTOBRE 2018**

D'une roulotte d'une dimension de 10 X 40 pieds au montant d'environ 2 905 \$ taxes en sus;

D'une installation d'une toilette chauffante au montant de 734.41 \$ taxes en sus.

8.3.3 Surveillants de la patinoire

324-10-2018

Il est proposé par madame Christiane Légaré, conseillère, appuyée par madame Ginette Lynch, conseillère, et résolu à l'unanimité de permettre l'embauche des personnes suivantes pour la surveillance de la patinoire :

Angélique Calvé
Zachary Calvé
Mickaël Calvé
Mélanie Michauville

**Période de questions
Levée de l'assemblée**

325-10-2018

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Denis Desautels, conseiller, appuyée par monsieur Jean-Pierre Lavoie, conseiller, de lever l'assemblée. Il est 11 h 15.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Je, soussignée, Stéphanie Russell, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

**Jean-Philippe Martin,
Maire**

**Stéphanie Russell
Secrétaire-trésorière, directrice générale**